



## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2019

### Au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2ème CLASSE

Le Président du SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux, art. 19,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-829 du 13 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 57,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux,
- Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 avril 2019.

### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

Le tableau annuel d'avancement au grade d' **ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE** est fixé comme suit pour l'année **2019** :

Nom - Prénom	Grade et Echelon actuels	Promouvable à la date du
1 - RIERA Yves	Adjoint Technique - 9ème échelon	01/ 07 / 2019
2 - COLLIGNON Laurent	Adjoint Technique - 8ème échelon	01/ 07 / 2019
3 - MASSET Wladimir	Adjoint Technique - 7ème échelon	01 / 07 / 2019

#### ARTICLE 2 -

Le présent tableau annuel d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

Fait à Saint-Julien, le 15 mai 2019

Le Président du syndicat  
Patrick SALMERI

Syndicat Mixte de la Zone du Verdon  
83300 SAINT JULIEN LE MONTAGNE  
Tél 04 93 05 20 00

